



## DECISION DU MAIRE N° 14/2023

### **Objet : Fixation des tarifs de la sortie au château de Versailles.**

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

**CONSIDERANT** que la Commune propose aux Vémarois le spectacle « Grandes Eaux Nocturnes » au château de Versailles,

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1** : D'organiser une sortie au château de Versailles pour le spectacle « Grandes Eaux Nocturnes » comprenant le billet d'entrée ainsi que le transport en bus aller/retour.

**ARTICLE 2** : De fixer les tarifs de la façon suivante à **20 € (vingt euros)**.

**ARTICLE 3** : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges (95).

Fait à Vémars, le 18 octobre 2023.

Le Maire  
  
Frédéric Didier V.O.

